

Nous avons payé des octrois plus considérables aux sociétés d'agriculture.

Nous avons accordé une aide spéciale à l'œuvre des bons chemins et nous encourageons la construction des ponts en fer. Cette politique est en quelque sorte un acheminement vers l'abolition des barrières et des ponts de péage. ~~(appl.)~~

Dans le domaine de la colonisation

Nous sommes à classer les terres publiques en terres propres à l'agriculture et terres impropres à l'agriculture. Afin de grouper les colons et de pouvoir exercer sur eux une protection plus efficace, nous avons pris l'initiative de créer des réserves de colonisation. Plusieurs cantons ont déjà été mis à la disposition du ministre de la Colonisation, et à mesure que sera faite la classification des terres, nous en créerons de nouvelles. ~~(app.)~~

Afin d'encourager le défrichement de notre domaine public, nous avons exempté des droits tout le bois que le colon coupe dans la partie de son lot qu'il défriche.

De plus, afin de bien marquer notre sollicitude pour le colon, nous lui permettons maintenant de couper, sur les terres de la couronne ou même sur les limites sous licence, tout le bois dont il peut avoir besoin pour se chauffer, pour construire sa maison et ses étables, ou pour clôturer son lot. ~~(Applaudissements.)~~

Nous octroyons plus de lots de colonisation que jamais, nous avons considérablement augmenté le crédit des chemins de colonisation et nous avons subventionné la construction des chemins de fer de colonisation.

La protection de nos forêts

Nous avons réorganisé et rendu plus efficace notre système de protection de la forêt contre les incendies.

Afin d'assurer un approvisionnement constant de bois de commerce et de perpétuer le cours des eaux qui ont leur source dans nos forêts, nous avons créé neuf nouvelles réserves forestières d'une superficie de plus de

165,000 milles carrés. Notre domaine forestier sous réserve est maintenant plus considérable que celui de tous les Etats de l'Union ~~Américaine.~~ ^a

Pour assurer à la province les services d'employés des plus compétents, nous avons envoyé à l'Ecole forestière Yale, y suivre des cours de sylviculture, deux jeunes gens de talent. Ces étudiants nous sont revenus avec leur diplôme d'ingénieur forestier, et ils s'occupent actuellement des questions relatives à l'inspection des terres, à la protection des forêts, à la prévention des coupes excessives, à la reproduction des arbres de haute futaie. ~~(appl.)~~

Dans le domaine de l'instruction publique

Nous avons augmenté le budget de l'instruction publique de \$333,000, soit de 85 pour cent depuis 1896. ~~(Applaudissements.)~~

Afin de mieux outiller le personnel enseignant, nous avons pris l'initiative de faire donner des conférences pédagogiques aux institutrices et de fonder de nouvelles écoles normales. C'est ainsi qu'il a été fondé depuis 1897 cinq écoles normales; une à Montréal en 1898, une à Rimouski en 1904, une à Chicoutimi en 1906, une aux Trois-Rivières et une à Nicolet en 1907.

Pour stimuler le zèle des commissions scolaires, pour les induire à mieux rétribuer leurs maîtres et maîtresses, nous avons, en 1905, affecté une somme de \$10,000 au paiement, dans chaque district d'inspection, de primes variant de \$60 à \$30, et, à la dernière session, institué des primes d'honneur de \$100 et \$80 qui seront distribuées aux municipalités qui payeront le mieux leurs instituteurs et institutrices. ~~(appl.)~~

Pour encourager les maîtres et maîtresses d'écoles à persévérer dans la carrière de l'enseignement, nous accordons une pension annuelle de \$25.00 à ceux qui enseignent depuis vingt ans, de \$20.00 à ceux qui enseignent depuis 15 ans et de \$15 à ceux qui enseignent depuis 10 ans. ~~(appl.)~~